



La troisième et dernière réunion a eu lieu ce lundi 18 mai sur le sujet concernant les propositions de reprise d'activité industrielle, en vue de préserver les emplois et les compétences et pour construire l'industrie de demain.

Dans le texte proposé par l'UIMM, les contreparties des entreprises sont inexistantes. On a, au final, un document déséquilibré qui se trouve être un catalogue de dispositifs d'aides au seul profit des entreprises.

Les propositions de l'UIMM, sur le fond, restent les mêmes que précédemment et ce malgré les modifications à la marge demandées par les organisations syndicales.

La délégation CGT réaffirme qu'il n'y a aucune nécessité de créer un nouveau dispositif d'activité partielle qui serait moins protecteur pour les salariés que celui existant. La proposition de l'UIMM est ni plus ni moins de **réduire jusqu'à 40% la masse salariale**, en comptant éventuellement sur les fonds publics (Unedic/Etat) pour combler la perte de revenu pour les salariés.

À contrario, les entreprises n'ont au final aucune contrainte, aucune contrepartie à tenir, ni aucun engagement. C'est un vrai cadeau pour les employeurs. De plus, comme l'a affirmé l'UIMM, ce chiffre de 40% de la masse salariale ne correspond à aucune réalité. Pourtant, c'est le seul paramètre explicitement écrit dans le texte, contrairement aux autres dispositifs qui eux ne sont qu'éventualités, renforçant ainsi le cynisme d'un tel cadeau.

La CGT est bien évidemment pour sauvegarder les emplois et développer la formation professionnelle, mais pas à n'importe quelle condition, ni à n'importe quel prix. Pour avoir la meilleure efficacité, il y a nécessité de réaliser des diagnostics territoriaux afin d'établir des GPEC territoriales industrielles avant toutes démarches de mobilisation des moyens de la formation.

Concernant la mise en place d'un système de solidarité d'aménagement de fin de carrière, la CGT met en garde afin que cela ne devienne pas un outil pour se séparer des seniors. En effet, nous risquons d'avoir un accroissement significatif des plans de départs volontaires dans les entreprises. Si un tel dispositif doit-être créé, c'est pour permettre de développer l'alternance, par l'embauche d'un jeune en CDI pour tout départ d'un sénior.

Nous proposons également la création d'une plateforme numérique (application) pour mettre en relation entreprises/ demandeurs alternants. De plus, afin de répondre au besoin des métiers en tension, nous proposons que les contrats de professionnalisation se fassent en majorité en CDI.

Concernant le CPF, nous ne sommes pas favorables à ce qu'il soit utilisé à des formations internes à l'entreprise du style sécurité, ou de maintenance de 1^{er} niveau. Nous souhaitons que le CPF soit bien une démarche initiée par le salarié, de manière à le mobiliser pour des formations lui permettant une réelle montée en compétence.

Nous avons également demandé d'apporter un effort supplémentaire pour les entreprises de moins de 50 salariés avec un accompagnement spécifique au regard de leur taille.

La CGT a été force de propositions sur tous ces sujets, tout au long des discussions lors de ces 3 réunions.

Mais une fois de plus, l'UIMM et les autres organisations syndicales ont préféré orienter l'ensemble des dispositions au seul bénéfice des entreprises.

L'objectif de ces échanges n'a finalement été orienté que dans le but de mobiliser les moyens financiers de la formation professionnelle, de l'UNEDIC, de l'Argent Public et cela au détriment des besoins des salariés pour sauvegarder les emplois et les compétences.

Pour rappel, les salariés se sont vu prendre 6 jours de congés par un accord de branche, des jours de RTT, ils ont perdu du salaire pendant l'activité partielle forcée et là encore, avec ce texte, ce serait à eux de devoir faire les frais de la crise générée par cette pandémie.

Pour la délégation CGT, le texte retenu est aux antipodes des propositions que nous avons portées. Dans ces conditions, la délégation émet un avis défavorable à la signature de ce document.

La Délégation Fédérale